

## Rapport annuel

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2018**

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS ..... 3
  - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 3
  - RESSOURCES EN EAU ..... 4
  - VOLUMES VENDUS ET EXPORTES ..... 5
  - BILAN DES VOLUMES..... 6
  - LONGUEUR DU RESEAU ..... 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 7
  - EVOLUTION DES TARIFS VENTES EN GROS AUX COLLECTIVITES ..... 7
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 8
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE..... 9**
  - QUALITE DE L'EAU ..... 9
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ..... 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU ..... 11
  - PERFORMANCE DU RESEAU ..... 13
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 14
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....15**
  - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE..... 15
  - ETAT DE LA DETTE..... 15
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE..... 15
  - AMORTISSEMENTS REALISES ..... 15
  - PRESENTATION DES PROJETS..... 16
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE ..... 16

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR regroupe la commune de COMBOURG.

Ainsi que les collectivités : SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'AUBIGNE-FEINS- MONTREUIL, SI DES EAUX DE LA MOTTE AUX ANGLAIS, SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE et SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage.

*Pour les ouvrages de Bleuquen, de Linquénac, de la Gentière, de la Ferrière, de la Douettée et Beaugard, du Rocher et du Ponçonnet :* Le délégataire sera la société SAUR en vertu d'un contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 12 ans.

*Pour les ouvrages de la Chaumière :* Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et d'un avenant n°1 en date du 01/02/2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 juin 2024.

### ■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Convention	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'export	COMBOURG	376 000 m3/an	2018	11	
d'export	SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL	183 000 m3/an	2018	11	
d'export	SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	1 584 000 m3/an	2018	11	
d'export	SIE DE ST AUBIN D'AUBIGNE	724 000 m3/an	2018	11	
d'Export	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	mini 220m3/j	1996	22	Caducue

### ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	SEDUD	mini 720 000m3/an	2008	10	Caducue
d'Import	CEBR	mini 150 000m3/an	2015	15	
d'Import/Export	SYNDICAT D'EVTRAN	Import entre 300 et 500m3/j Export 1 000m3/j	2013	5	Caducue

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement t 2017 [m³]	Prélèvement t 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVRAN	90	336 452	338 209	+0,52 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	16	65 659	77 080	+17,39 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008 (120 000 m3/an)
Puits et Forage de Linquéniaç LONGAULNAY	50	171 593	187 685	+9,38 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002 (330 000 m3/an)
Forage 1 et 2 de la Chaumière FEINS	25	181 474	198 882	+9,59 %	Non-Respect d'autorisation de prélèvement de l'AP du 21/01/2001 (175 000 m3/an)
Puits de Beauregard SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	40	151 976	147 903	-2,68 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 07/01/2000 (438 000 m3/an)
Puits de La Douettée SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	40	76 410	78 556	+2,81 %	
Forage du Ponçonnet MEILLAC	22	53 758	53 696	-0,12 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 14/04/2000 (146 000 m3/an)
Forage du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	20	96 504	96 447	-0,06 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 07/12/2001 (146 000 m3/an)
Forage 1 et 2 La Ferrière PLESDER	41,5	200 002	253 725	+26,86 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 10/09/2015 (365 000 m3/an)
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>1 333 828</b>	<b>1 432 183</b>	<b>+7,37 %</b>	

### ● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Usine de traitement de Bleuquen 22 - EVRAN		336 452	338 209	+0,52 %	
Usine de traitement de la Gentière COMBOURG	600	71 108	85 265	+19,91 %	
Usine de traitement de Linquéniaç LONGAULNAY		162 236	185 033	+14,05 %	
Usine de traitement de La Chaumière FEINS	600	177 732	181 649	+2,20 %	
Usine de traitement de La Douettée SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	1 600	246 907	272 503	+10,37 %	
Usine de traitement du Ponçonnet MEILLAC	400	55 830	59 986	+7,44 %	
Usine de traitement du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	400	90 465	88 684	-1,97 %	
Usine de traitement La Ferrière PLESDER	1 000	190 249	241 519	+26,95 %	
<b>Total produit [m³]</b>		<b>1 330 979</b>	<b>1 452 848</b>	<b>+9,16 %</b>	

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2018 de 100 %, du même ordre qu'en 2017 (100%).

Le rendement de l'usine Linquénac est en 2018 de 98,6 %, en augmentation par rapport à 2017 (95%).

Le rendement de l'usine de la Chaumière est en 2018 de 91 %, en baisse par rapport à 2017 (98%)

Le rendement de l'usine du Rocher est en 2018 de 92 %, du même ordre qu'en 2017 (94%).

Le rendement de l'usine de La Ferrière est en 2018 de 95 %, du même ordre qu'en 2017 (95%)

Le rendement 2018 des usines de La Gentière, la Douettée et du Ponçonnet est supérieur à 100 %, lié à des imprécisions de comptage.

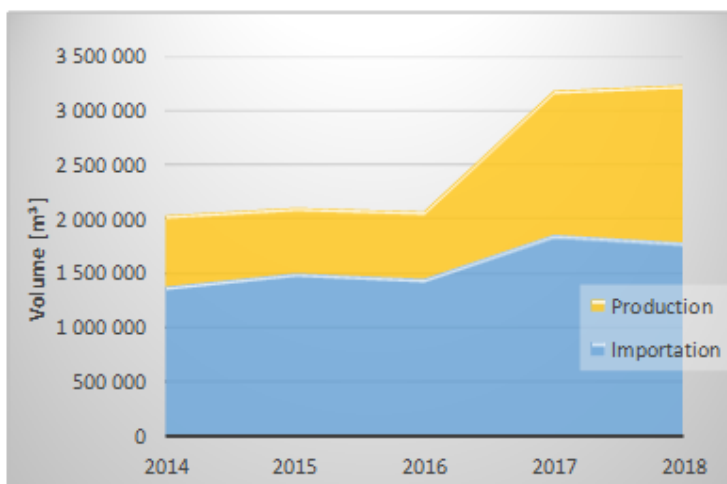
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
CEBR	686 813	414 537	-39,64%	23,16%
COMBOURG	74 587	60 412	-19,00%	3,37%
DINAN AGGLO (Bobital)	714 093	963 096	+34,87%	53,81%
SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	172 295	163 031	-5,38%	9,11%
DINAN AGGLO (Tréfumel)	211 343	188 738	-10,70%	10,55%
<b>Total import [m³]</b>	<b>1 859 131</b>	<b>1 789 814</b>	<b>-3,73%</b>	<b>100,00%</b>

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation	Part 2018
Ressources propres	1 330 979	1 452 848	+9,16 %	44,80%
Importations	1 859 131	1 789 814	-3,73 %	55,20%
<b>Total général</b>	<b>3 190 110</b>	<b>3 242 662</b>	<b>+1,65 %</b>	<b>100%</b>

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

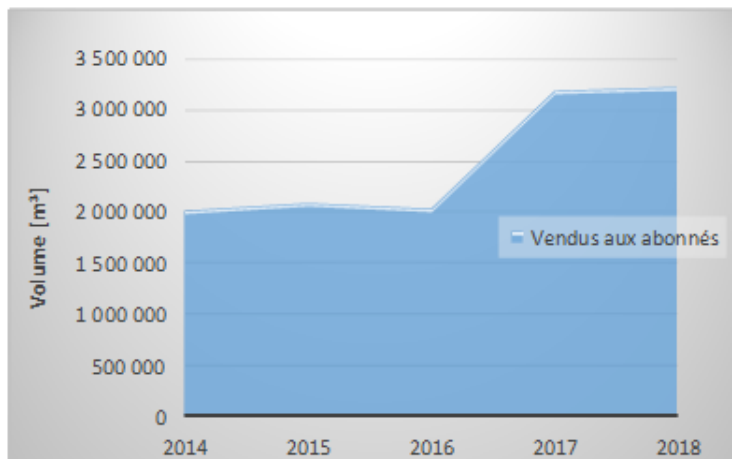


## ■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2017 [m³]	Vendu en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
COMBOURG	376 059	370 607	-1,45%	11,49%
SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL	176 067	196 784	+11,77%	6,10%
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	329 668	295 253	-10,44%	9,16%
SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	1 584 124	1 608 079	+1,51%	49,88%
SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE	724 173	753 233	+4,01%	23,36%
<b>Volume total vendu aux adhérents</b>	<b>3 190 091</b>	<b>3 223 956</b>	<b>+1,06%</b>	<b>100,00%</b>

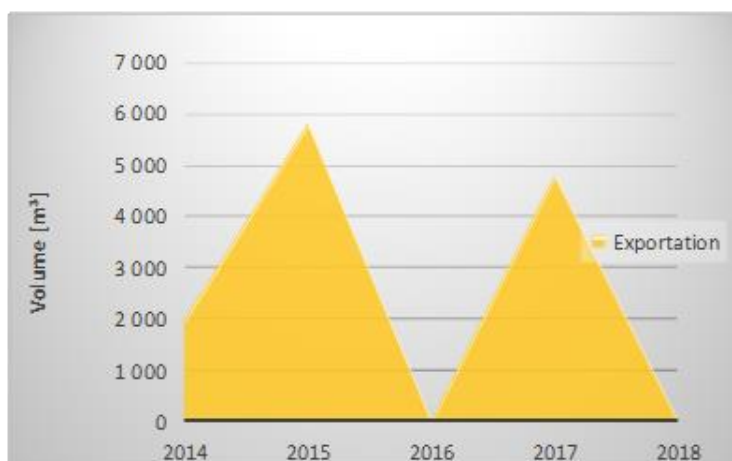
- Evolution des volumes vendus aux adhérents



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Variation 2017/2018
DINAN AGGLO (Evran)	4 831	19	-99,61 %

- Evolution des volumes exportés



## ■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	1 330 979	1 452 848	+9,16 %
Volume importé	1 859 131	1 789 814	-3,73 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>3 190 110</b>	<b>3 242 662</b>	<b>+1,65 %</b>
Volume exporté	4 831	19	-99,61 %
Volume total vendu aux adhérents	3 190 091	3 223 956	+1,06 %
<b>Volume total vendu</b>	<b>3 194 922</b>	<b>3 223 975</b>	<b>+0,91%</b>

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	65,2	68,2	+4,56 %

Il existe également 3,1 km de conduite pour le transport des eaux brutes.

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/10/2017	Fixation Tarif Surtaxe Syndicale- Année 2018
25/10/2018	Fixation Tarif Surtaxe Syndicale- Année 2019

Les tarifs concernant la part des sociétés SAUR et VEOLIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 2,20% par rapport aux tarifs de base pour SAUR, de 6,18% par rapport aux tarifs de base pour VEOLIA.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ EVOLUTION DES TARIFS VENTES EN GROS AUX COLLECTIVITES

VEG aux Collectivités SAUR	1 <sup>er</sup> janv 2018	1 <sup>er</sup> janv 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,6094	0,6342	+4,07%
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,05	0,05	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,016	0,014	-12.50%
<b>Prix total HT [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,6754</b>	<b>0,6982</b>	<b>+3,38 %</b>
TVA	5,5 %	5,5 %	
<b>Prix total TTC [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,7125</b>	<b>0,7366</b>	<b>+3,38 %</b>

VEG aux Collectivités Véolia	1 <sup>er</sup> janv 2018	1 <sup>er</sup> janv 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,417	0,428	+2,63%
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,05	0,05	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,037	0,037	0,00 %
<b>Prix total HT [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,504</b>	<b>0,515</b>	<b>+2,18%</b>
TVA	5,5 %	5,5 %	
<b>Prix total TTC [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,532</b>	<b>0,543</b>	<b>+2,07%</b>

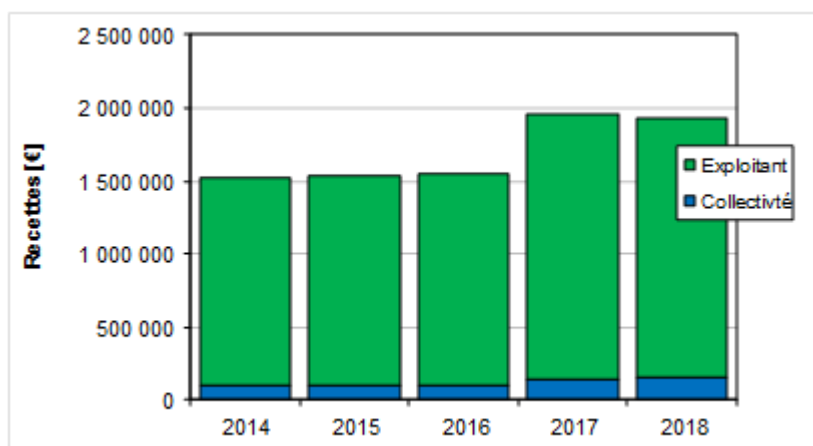
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	143 263,60 €	149 013,90 €	+4,01%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>143 263,60 €</b>	<b>149 013,90 €</b>	<b>+4,01 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 822 758,54 €	1 778 512,08 €	-2,43 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 822 758,54 €</b>	<b>1 778 512,08 €</b>	<b>-2,43 %</b>



**Commentaire** : La prise de compétence production au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conduit à une augmentation des volumes vendus aux adhérents et par conséquent, une augmentation des recettes. La recette « exploitant » se partage entre la Saur (1 705 288,13€) et Véolia (73 223,95€).



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	31	100 %	-
Conformité physico-chimique	32	100 %	

#### Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	COT : 2 mg/l
Station du Bleuquen - Réservoir de St Thual	24,1 [17,7 – 29,7]	< seuils de détection	Max : 1,2
Station de Linquéniac	9,6 [9,5 – 9,7]	< seuils de détection	Max : 0,6
Station de la Gentière Combourg	39,5 [38,1 – 40,9]	< seuils de détection	Max : 0,5
Station du Ponçonnet Meillac	20,1 [15,8 – 24,3]	< seuils de détection	Max : 0,9
Station la Chaumière Feins	2,4 [1,3 – 3,2]	Traces	2,2 [2,1 – 2,3]
Station la Douettée Saint-Aubin-d'A.	24,2 [18,5 – 29,1]	Traces	1,2 [1,0 – 1,4]
Station Le Rocher La Chapelle Chaussée	0,0 [0,0 – 0,0]	< seuils de détection	Max : 0,5
Station La Ferrière Réservoir de Plesder	5,7 [0,0 – 18,0]	< seuils de détection	0,4 [0,2 – 0,7]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et le résultat le plus élevé est de 31µg/l au niveau de la station du Bleuquen/Réservoir de St Thual, de 7µg/l au niveau de la station de Linquéniac, de 23µg/l au niveau de la station de la Gentière, de 38µg/l au niveau de la station du Ponçonnet, de 50µg/l au niveau de la station de la Chaumière, de 36µg/l au niveau de la station de la Douettée, de 0µg/l au niveau de la station du Rocher, de 31µg/l au niveau de la station de la Ferrière.

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
<b>Forage de Bleuquen</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
<b>La Gentière Puits n°1</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2008 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
<b>Puits et Forage de Linquéniac</b>		
→ 100 %	Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100 %
<b>Forage n°1 et 2 de la Chaumière</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 21 janvier 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
<b>Puits de Beaugard- La Douettée</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 7 janvier 2000 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
<b>Forage du Ponçonnet</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : matérialisation du périmètre rapproché sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80 %
<b>Forage du Rocher</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 7 décembre 2001 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
<b>Forages de la Ferrière</b>		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est en cours de mise en œuvre. Pas de surveillance annuelle mise en œuvre. Un taux de 80% est admis	80%
<b>Import d'eau traitée depuis SEDUD</b>		
→ 80 %	L'import vient de la station de la CODI qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %

**Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)**

➔	80 %	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis CEBR (Mézières sur Couesnon)**

➔	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis SYNDICAT d'EVTRAN**

➔	80 %	L'import vient de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>81 %</b>	<b>88 %</b>

**■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

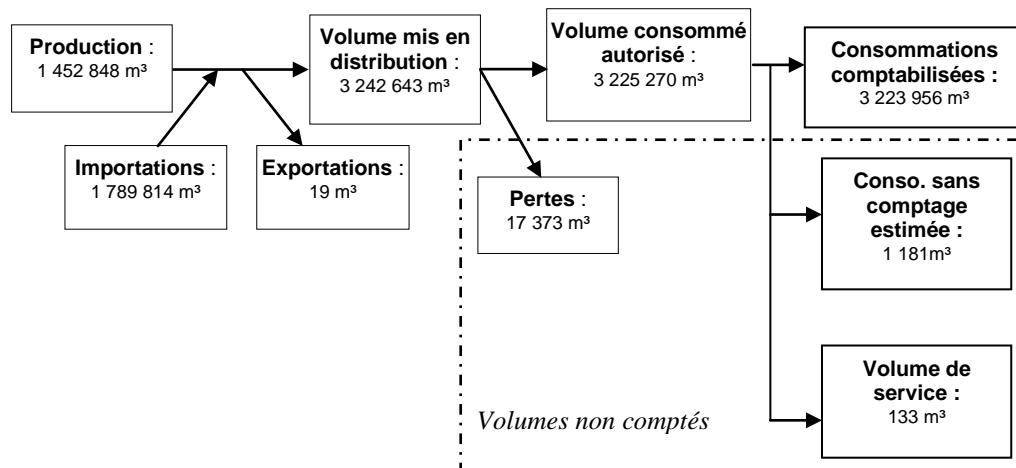
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>85</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 133 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau [%]	99,6%	99,4%	98,2%	100,3	99,5 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,43	0,78	1,85	-0,20	0,75

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

perles / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,36	0,68	1,70	-0,34	0,70

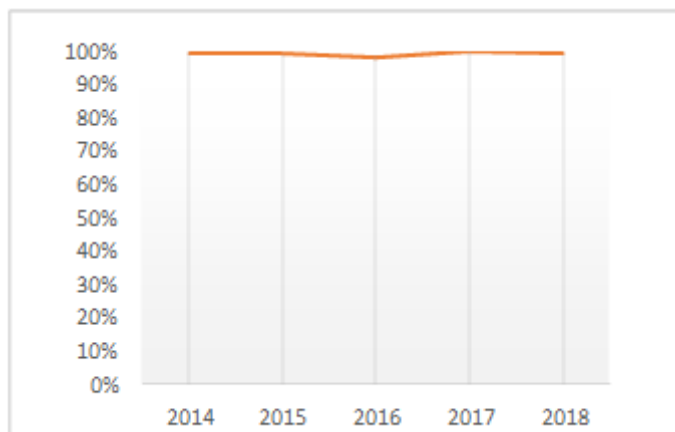
**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

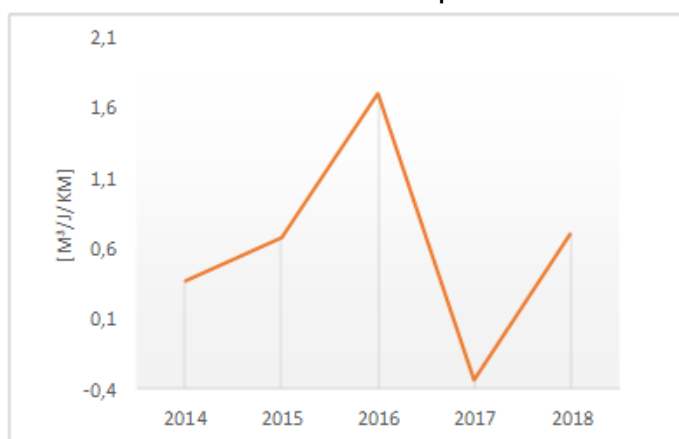
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	103,1	106,1	103,5	134,4	129,6
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,239	0	0	0
% de renouvellement du réseau	0	0,44%	0	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,08%**.

**Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 0,239 km.**

Il est à préciser que le réseau de transport d'eau du SPIR est récent (88% du réseau installé après 1990)

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux d'aménagement 2017 (Stations la Chapelle Chaussée, de Meillac et de Linquéniac - Travaux pompage St Aubin d'Aubigné )	84 563 €
Travaux d'aménagement 2018	7 303 €
Acquisitions foncières Périmètre la Ferrière	13 501 €
Etude réhabilitation Station La Chaumière	6 591 €
Station de Plesder (Procédure PPC La Ferrière, étude environnementale,...)	70 260 €
Equipement informatique	9 165 €
<b>Montant total des travaux payés</b>	<b>191 383 €</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	701 078,55 €	649 862,41 €
Remboursements au cours de l'exercice	54 799,47 €	54 806,79 €
dont en intérêts	3 824,83 €	3 590,65 €
dont en capital	50 974,64 €	51 216,14 €

### ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Le SMG35 remboursant la totalité de l'emprunt, la durée d'extinction de la dette est de 0 an

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	207 574,54 €	212 773,02 €	221 894,32 €	302 429,81 €	288 280,64 €

## ■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme travaux divers 2019	80 000 €

## ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
	0	0